

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures cinq, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 5 juillet 2024

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre – LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile – DRAGON Sandra – JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - PONGERARD Pascale - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : GABARD Bruno ayant donné pouvoir à Pierre NOEL - MORIN DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à WHITE Cécile – DELERUE David ayant donné son pouvoir à JUGEL Stéven - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à PICARD Laurence.

Secrétaire de séance : Isabelle MORIN-DIEGO.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/057

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé la candidature de Madame Chantal GRANDVALLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 15 | - Pour : 19 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 19 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 19 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Madame Chantal GRANDVALLET en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.



Madame Chantal GRANDVALLET,
Secrétaire de séance.